Rappel sur les possibilités d'intervention des différents personnels présents à l'école

	Sorties scolaires	Encadrement EPS
AVS	Peut participer à la sortie (avec autorisation de l'employeur) Ne rentre pas dans le taux d'encadrement	Peut entrer dans l'eau à la piscine. Assure <mark>uniquement</mark> le suivi de l'élève reconnu MDPH. Ne rentre pas dans le taux d'encadrement
SERVICE CIVIQUE	Peut participer à la sortie. Ne rentre pas dans le taux d'encadrement	Ne peut pas être agréé comme intervenant extérieur, même s'il est titulaire d'une carte professionnelle. Ne rentre pas dans le taux d'encadrement
ATSEM	Peut participer à la sortie (avec autorisation de l'employeur) Rentre dans le taux d'encadrement	Uniquement comme aide à la vie collective. Ne peut donc pas entrer dans l'eau à la piscine. Ne rentre pas dans le taux d'encadrement